



Analyse rétrospective 2020-2025 – Budget Annexes

Document confidentiel

Sommaire

1 - Contexte et méthodologie

2 – Analyse du Budget Annexe Gendarmerie

3 – Analyse du Budget Annexe Loisirs et Tourisme

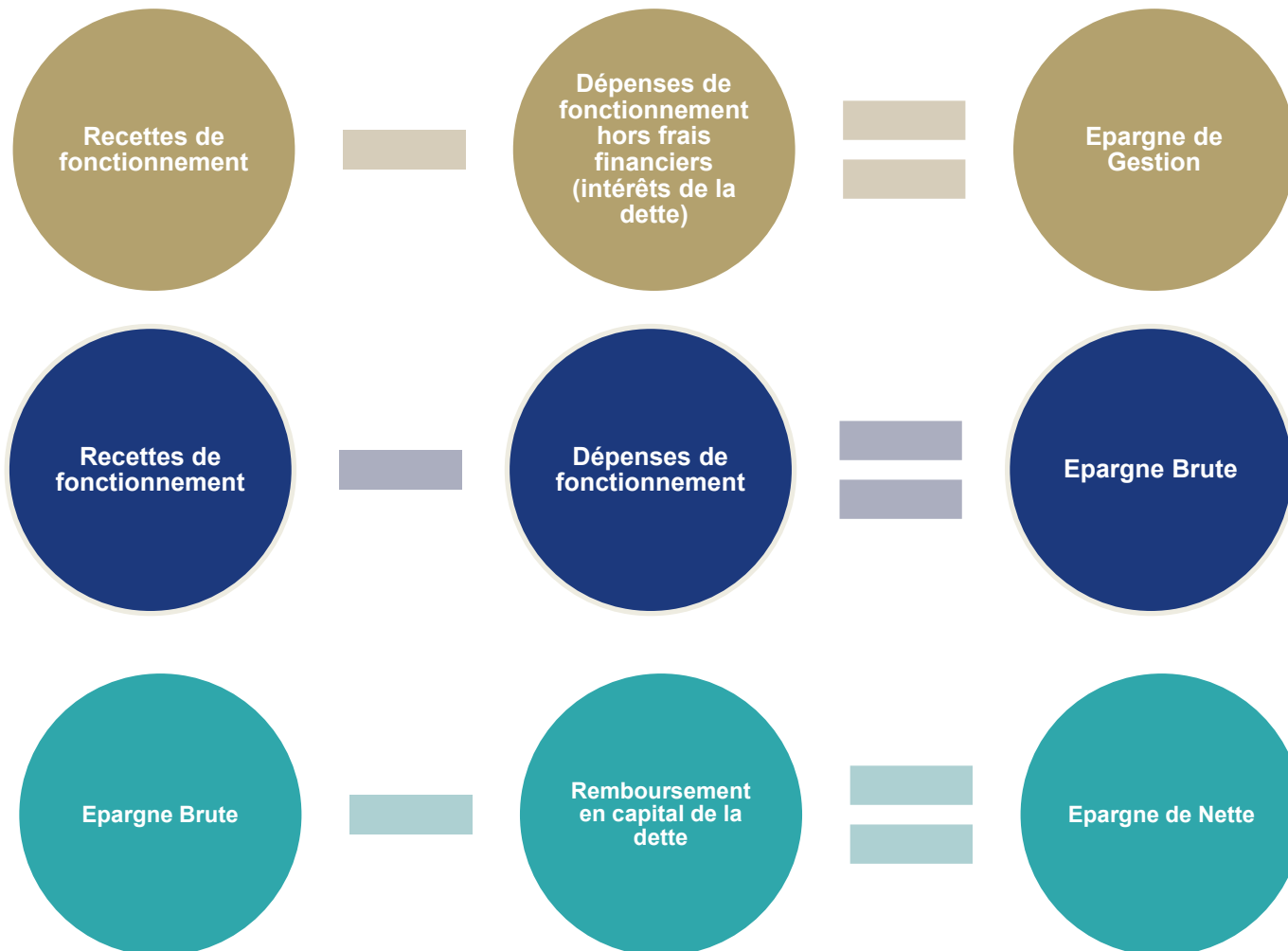
01

Contexte et méthodologie

Définitions des principaux ratios abordés au cours de l'analyse

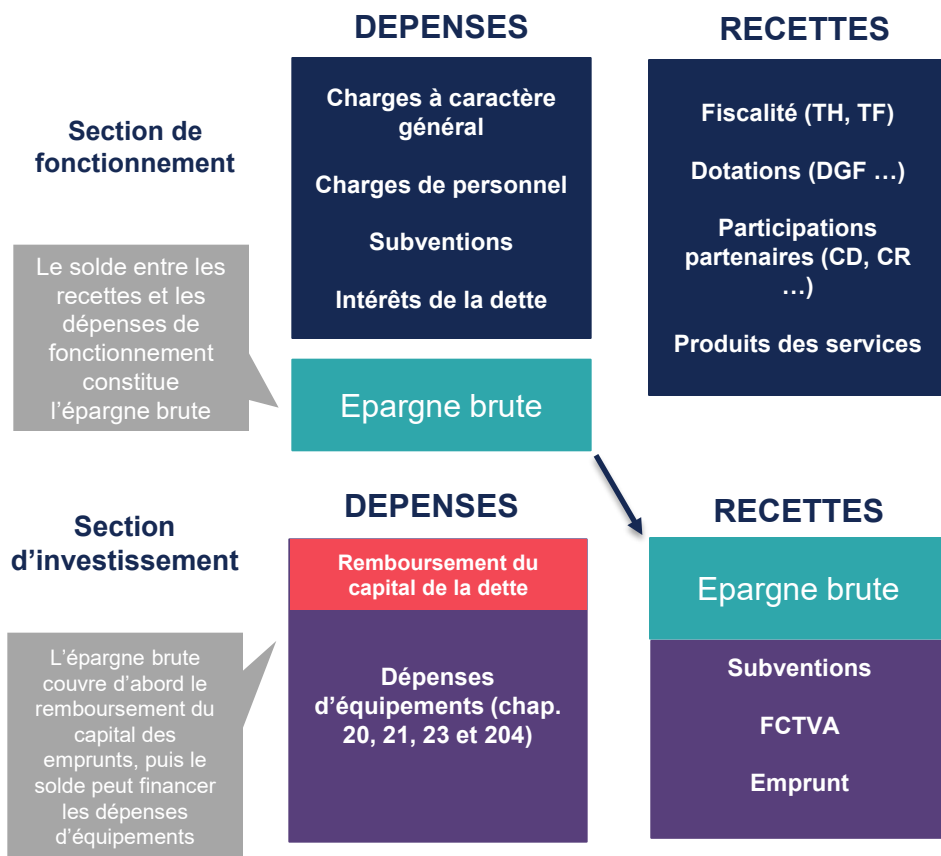
- ▲ **Epargne brute** : recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'immobilisation) – dépenses réelles de fonctionnement.
C'est donc l'épargne de gestion minorée des intérêts de la dette. L'excédent contribue au financement de la section d'investissement. Elle matérialise l'autofinancement dégagé sur les opérations courantes de la section de fonctionnement, avant prise en compte des éléments exceptionnels (produits des cessions d'immobilisation).
- ▲ **Taux d'épargne brute** : épargne brute/recettes réelles de fonctionnement, en %.
Il indique la part de recettes de fonctionnement pouvant être consacrée pour investir et/ou rembourser la dette. Il s'agit de la part des recettes réelles de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Traditionnellement, un ratio compris entre 8% et 15% est satisfaisant. En moyenne en 2024, selon l'Observatoire des finances locales 2025, le taux d'épargne brute du bloc communal était de 15,8%.
- ▲ **Epargne nette** : Epargne brute – le remboursement en capital de la dette.
L'épargne nette exprime le montant des recettes de fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette soit l'épargne disponible. Une épargne nette positive signifie que le remboursement en capital de la dette peut être couvert par l'excédent de la section de fonctionnement (l'épargne brute).
- ▲ **Capacité de désendettement** : encours de dette au 31/12/N rapportée à l'épargne brute.
Ce ratio est exprimé en nombre d'années et mesure la solvabilité financière d'une collectivité. Il permet de déterminer le nombre d'années théoriquement nécessaire pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. Pendant longtemps, l'analyse financière a retenu un premier seuil d'alerte de 10 ans et un seuil critique de 15 ans. La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de Programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 met en place désormais un seuil de 12 ans à partir duquel la situation peut être considérée comme préoccupante pour le bloc communal.
- ▲ **Niveau du fonds de roulements fin d'exercice (ou appelé excédents de fin d'année) : fonds de roulement début d'exercice – résultat de l'exercice**
L'analyse financière classique et notamment les magistrats financiers des Chambres régionales des Comptes retiennent un niveau équivalent à deux mois de dépenses de personnel.

Zoom sur les épargnes



Les règles d'équilibre budgétaire

Les règles d'équilibre des comptes des communes



Sections de fonctionnement et d'investissement respectivement équilibrées

- Evaluation sincère des dépenses et des recettes
- Financement de l'annuité des emprunts en capital par des recettes propres
- Section de fonctionnement doit avoir un solde nul ou positif et la section d'investissement doit être votée en équilibre
- **Si l'épargne brute ne suffit pas à rembourser le capital de la dette**, la collectivité ne dégage aucun autofinancement, ce qui implique :
 - Une **baisse de la capacité de financement** des prochaines dépenses d'équipement.
 - La nécessité de recourir **aux autres ressources propres** (FCTVA, Taxe d'urbanisme, Cessions d'immobilisations...) pour couvrir le remboursement de la dette.

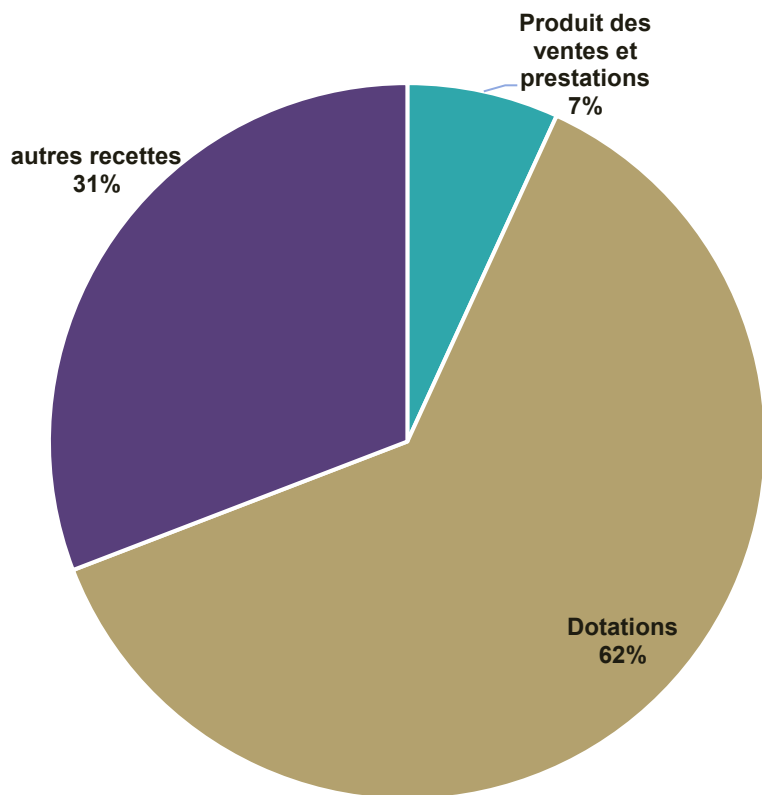


Analyse prospective 2020-2025 – Budget Annexe Gendarmerie

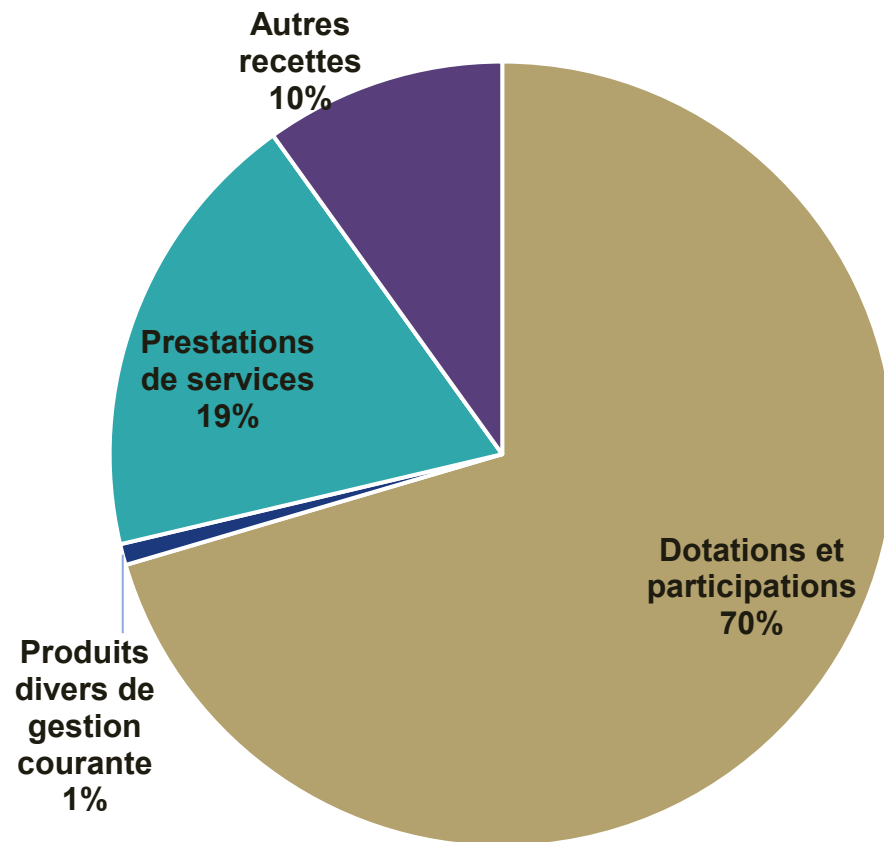
Document confidentiel

Répartition des recettes réelles de fonctionnement

Structure des recettes réelles de fonctionnement en 2020 (hors produits de cession) : 134 065 €

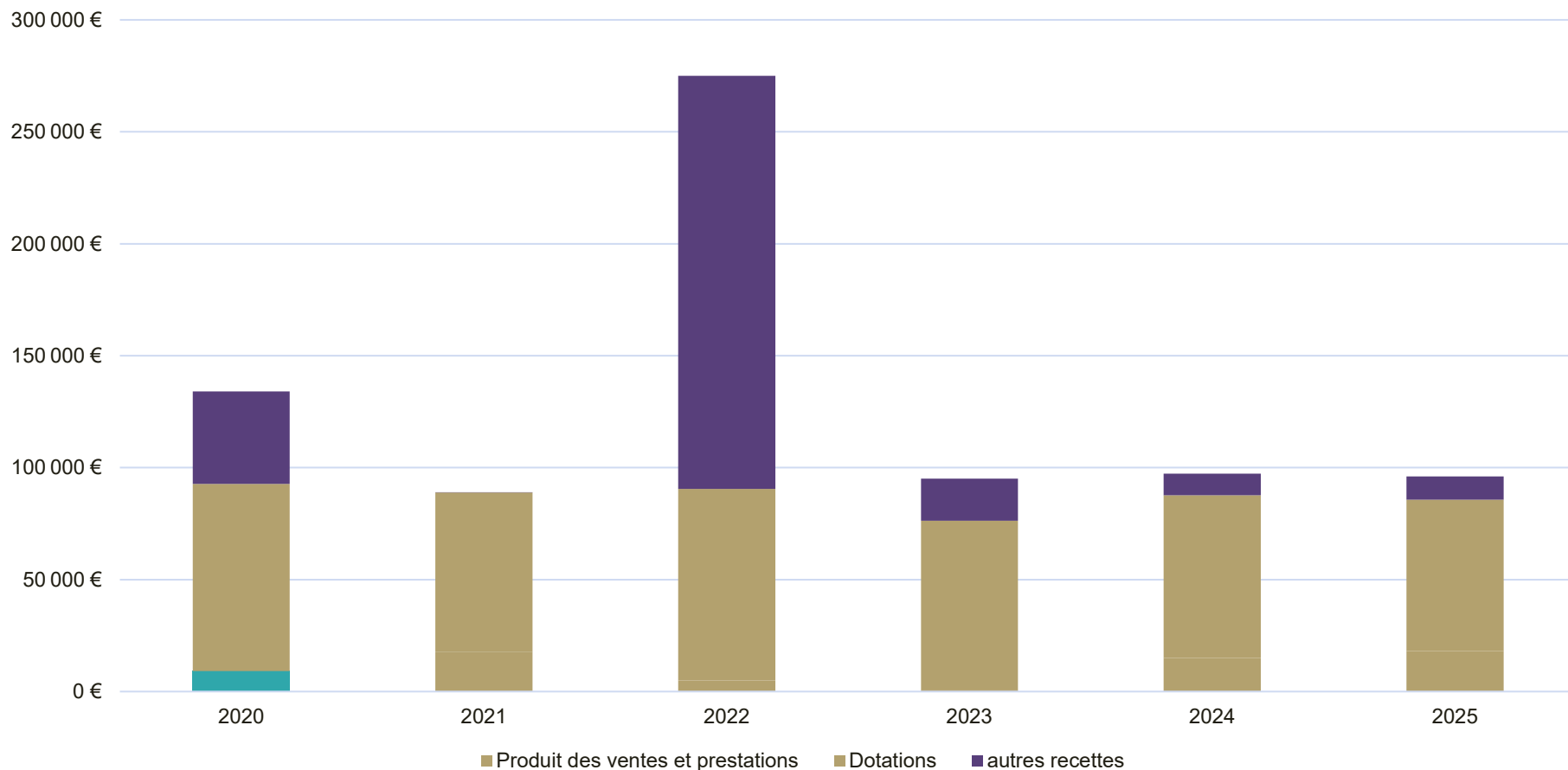


Structure des recettes réelles de fonctionnement en 2025 (hors produits de cession) : 96 097 €



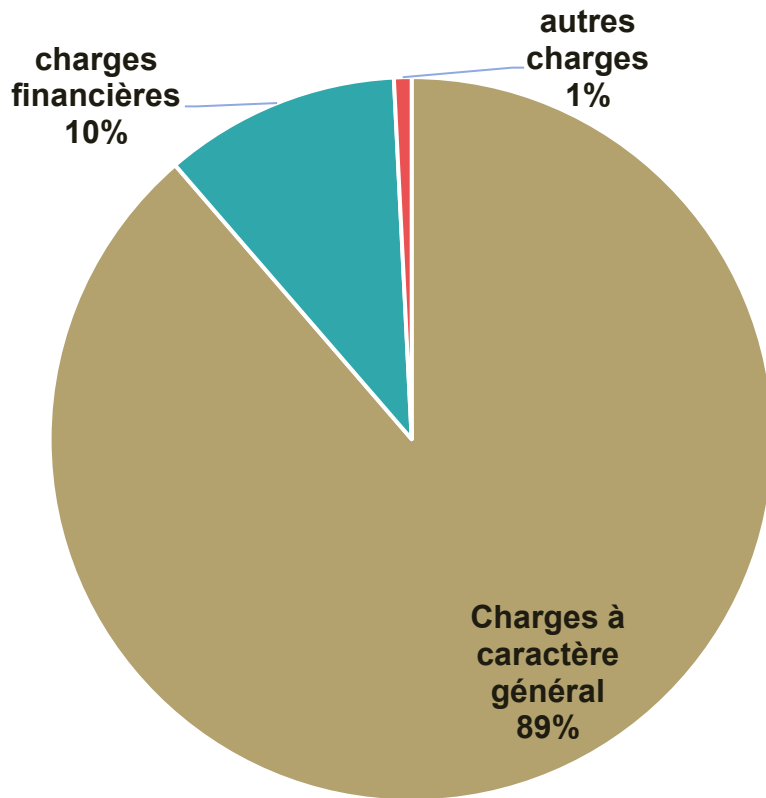
Des recettes erratiques

Détail et évolution des autres recettes de fonctionnement

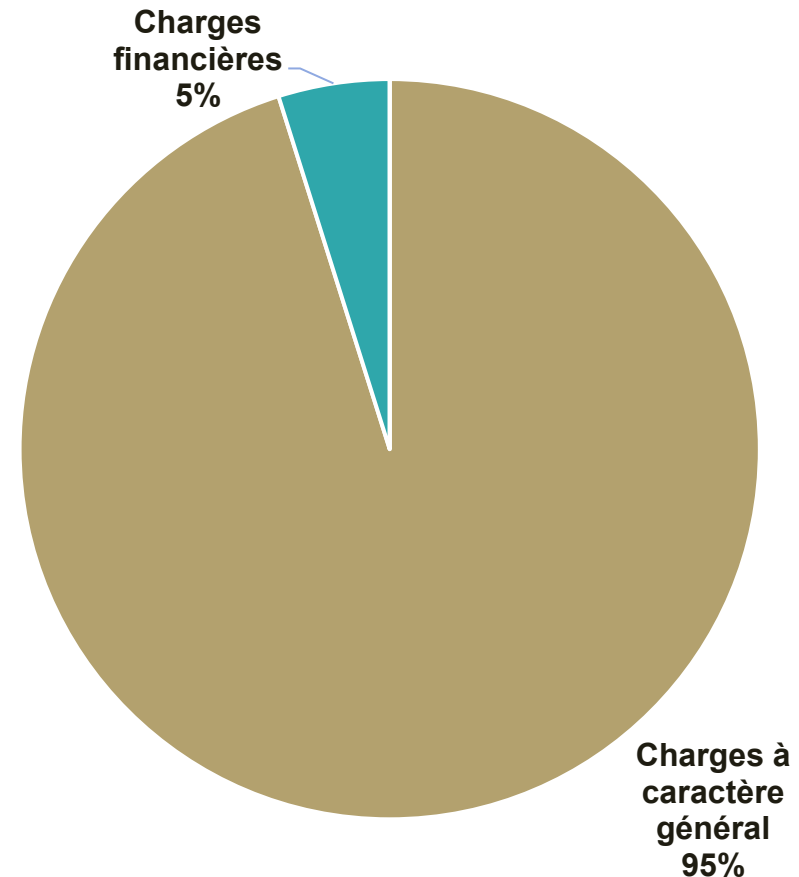


Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2020 : 95 749 €

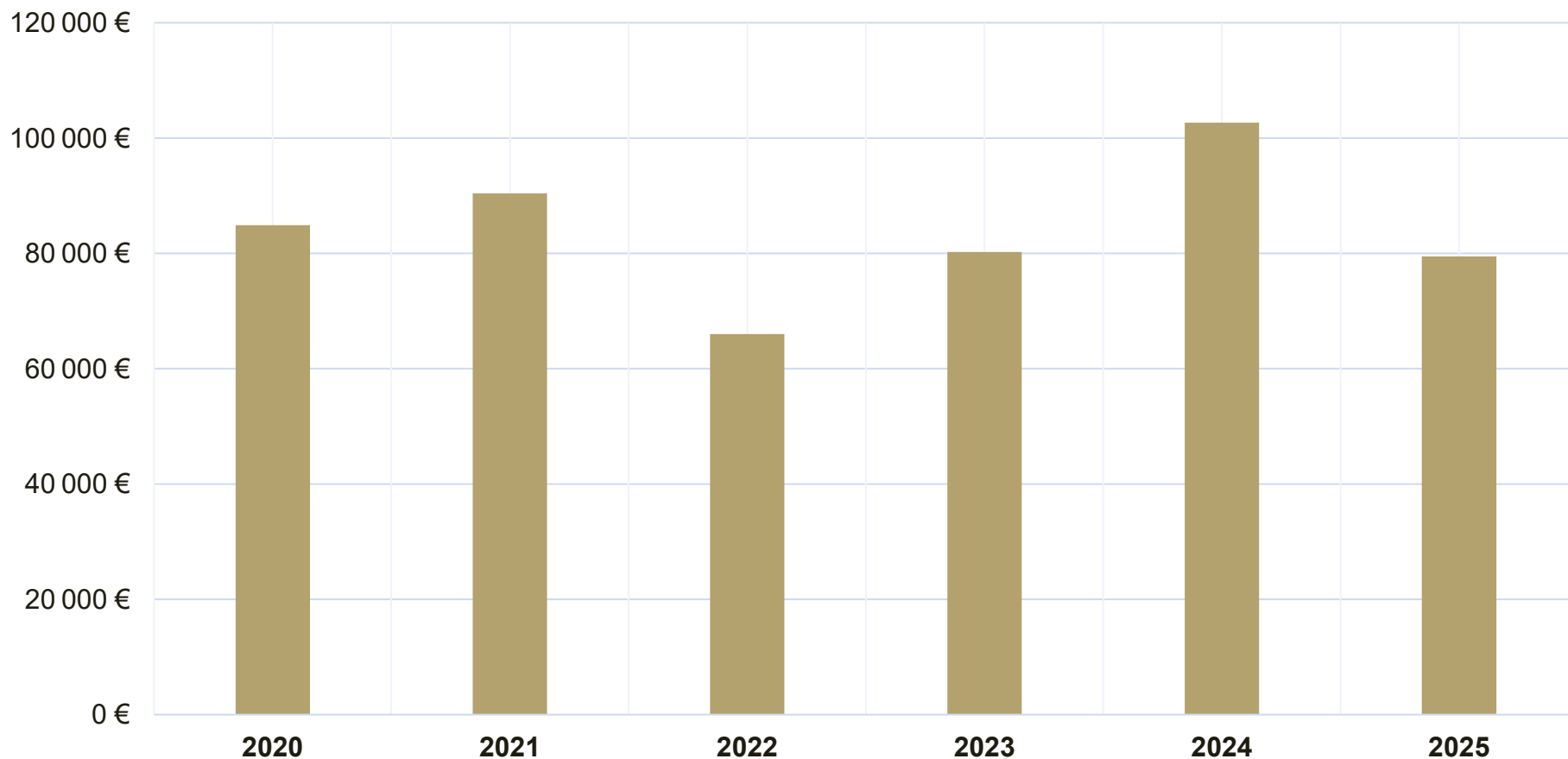


Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2025 : 83 539 €



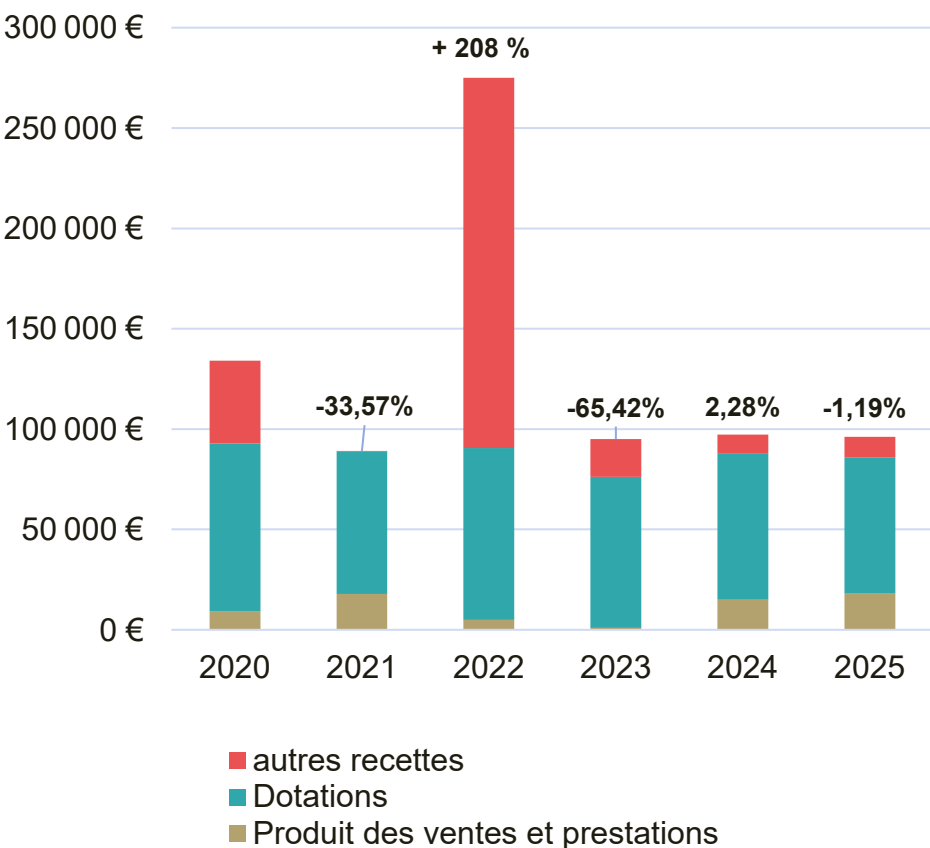
Une volatilité des charges à caractère général

Évolution des charges à caractère général

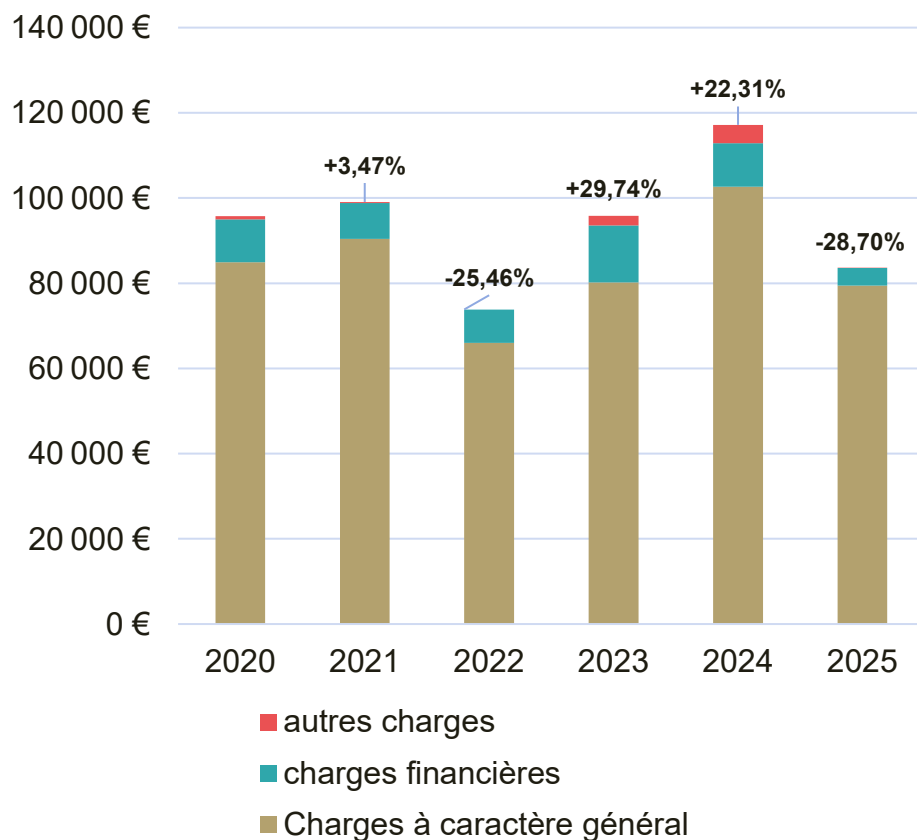


Une croissance moyenne des dépenses supérieure à celle des recettes

Répartition et évolution des recettes réelles de fonctionnement: -19% en moyenne annuelle retraitée

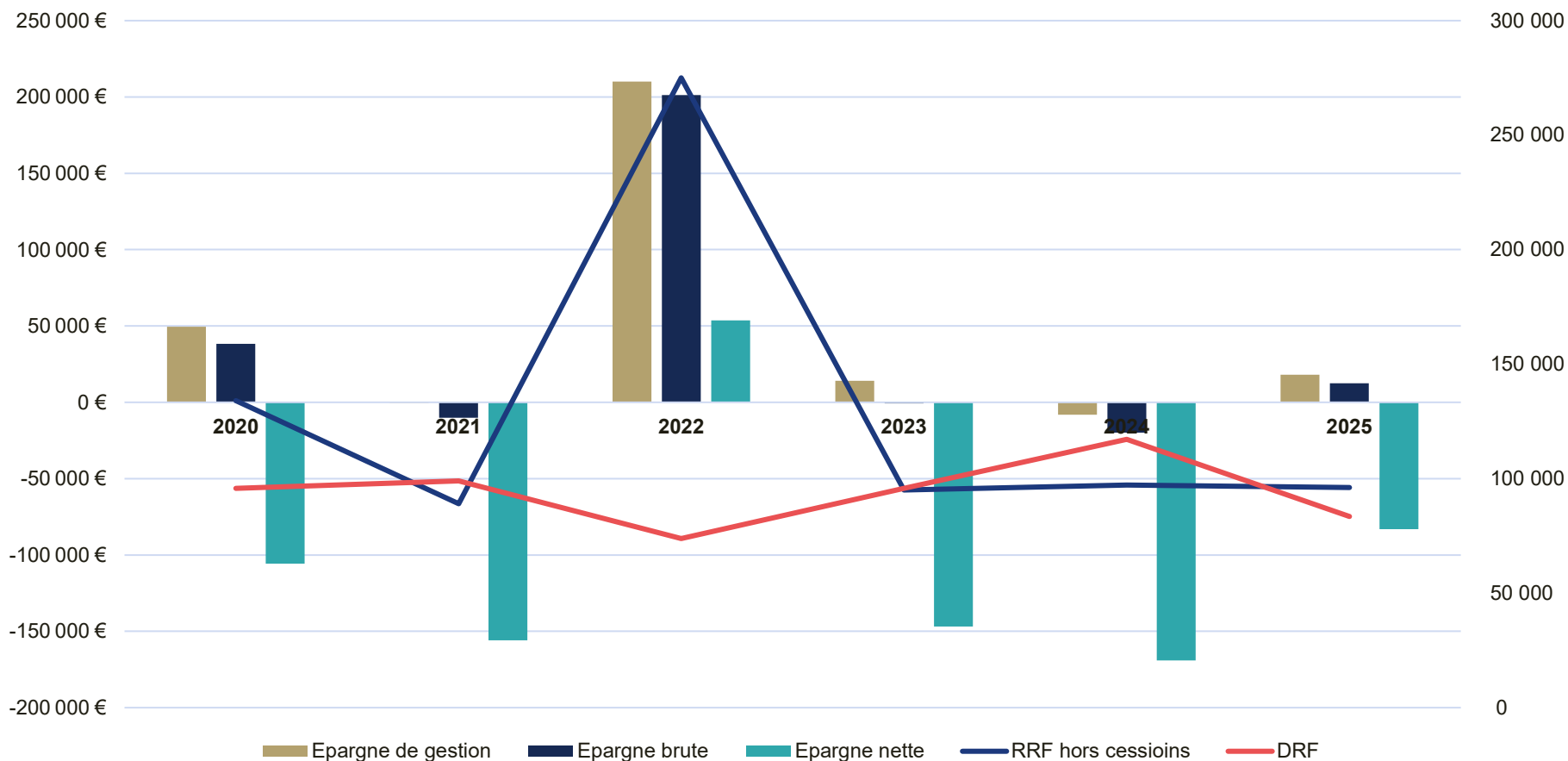


Répartition et évolution des dépenses réelles de fonctionnement : + 0,27% en moyenne annuelle



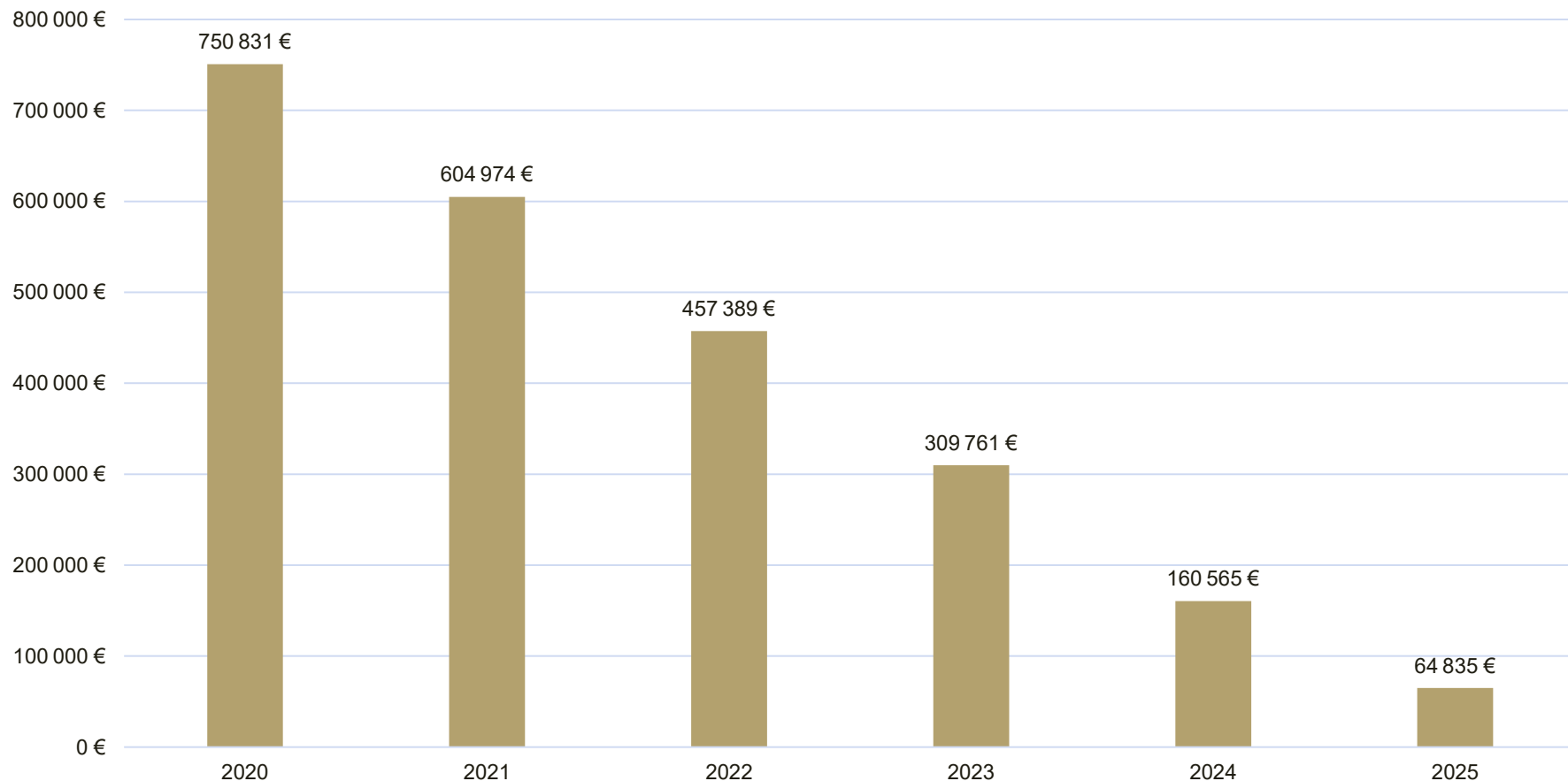
Un autofinancement négatif sur la période

Évolution de l'épargne de gestion et effet de ciseau



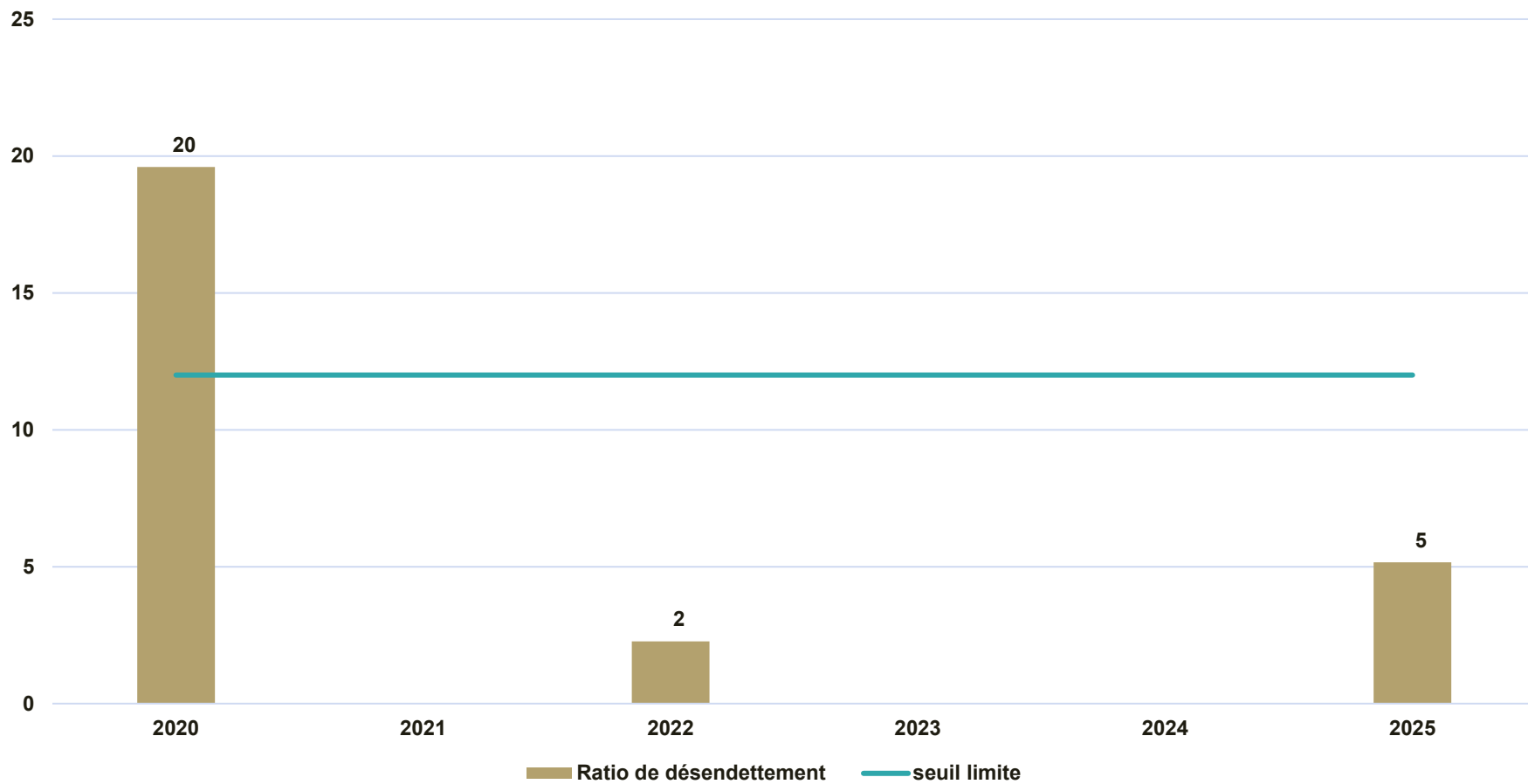
Un encours en baisse

Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt



Un ratio de désendettement volatile

Le ratio de désendettement (en années)



Une épargne nette négative grevant la capacité de financement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	total
Epargne nette	- 105 734	- 155 878	53 667	- 146 788	- 169 105	- 83 172	- 607 011
cessions	100 000	124 000	1 473 085	224 515	1 118 000	0	3 039 600
FCTVA	150	695	0	0	0	0	845
Immobilisations financières	0	470	157 562	271 562	2 507 887	157 562	3 095 044
utilisation des excédents	225 436	128 404	0	345 540	0	575 506	1 274 885
capacité de financement	219 852	97 691	1 684 313	694 829	3 456 782	649 895	6 803 363
Besoin de financement	219 852	97 691	1 076 863	694 829	3 117 436	649 895	5 856 567
Equiments	36 646	8 865	271 226	50 321	183 192	31 758	582 007
autres	450	750	0	910	- 0	0	2 109
Immobilisaiton financières	182 756	88 077	805 637	643 599	2 934 245	618 137	5 272 451

Un problème d'équilibre global

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds de roulement en début d'exercice	- 1 776 075	- 2 001 510	- 2 129 914	- 1 522 464	- 1 868 004	- 1 528 659
Résultat de l'exercice	- 225 436	- 128 404	607 450	- 345 540	339 346	- 575 506
Fonds de roulement en fin d'exercice	- 2 001 510	- 2 129 914	- 1 522 464	- 1 868 004	- 1 528 659	- 2 104 164

Le budget annexe GRDF de la Ville a connu de manière annuelle une clôture en territoire négatif chaque année sur la période 2020-2025.

Conclusion

Le Budget annexe GRDF n'a bénéficié que ponctuellement en 2022 de ses trois épargnes positives. Les autres années ont toujours connu une épargne nette négative et les années 2021 et 2024 ont même vu la survenance d'un effet ciseaux caractérisé.

Le programme de cessions et des recettes d'immobilisations financières ont permis de financer les investissements sur la période. Cependant, pour financer l'intégralité de ces investissements la Ville a puiser de manière annuelle, excepté en 2022 et 2024, dans ses excédents passés.

Toutefois, l'utilisation de ces excédents est venue aggraver une situation déjà difficile. Les excédents passés de ce budget n'ont jamais été positifs sur la période. Ainsi, ce budget est dans une situation d'impasse financière.



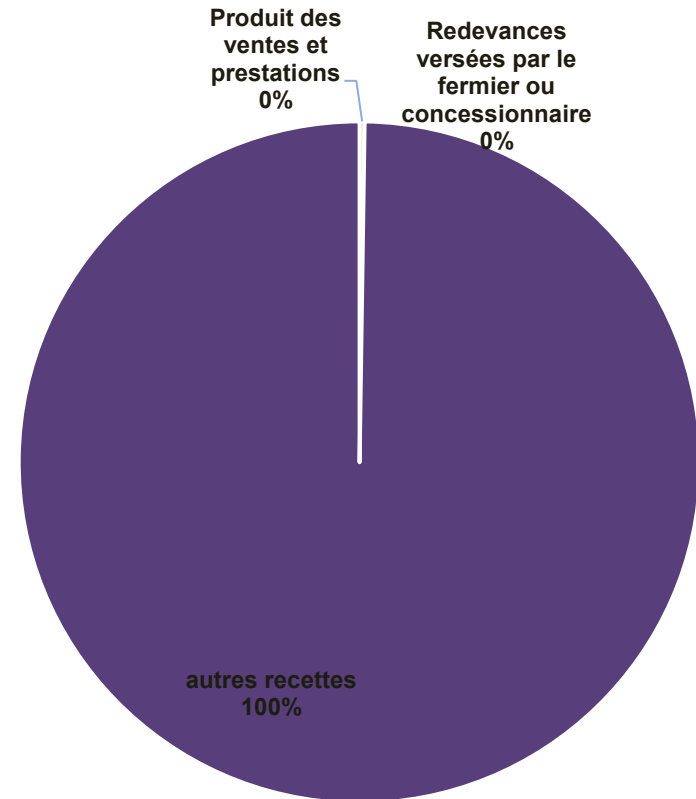
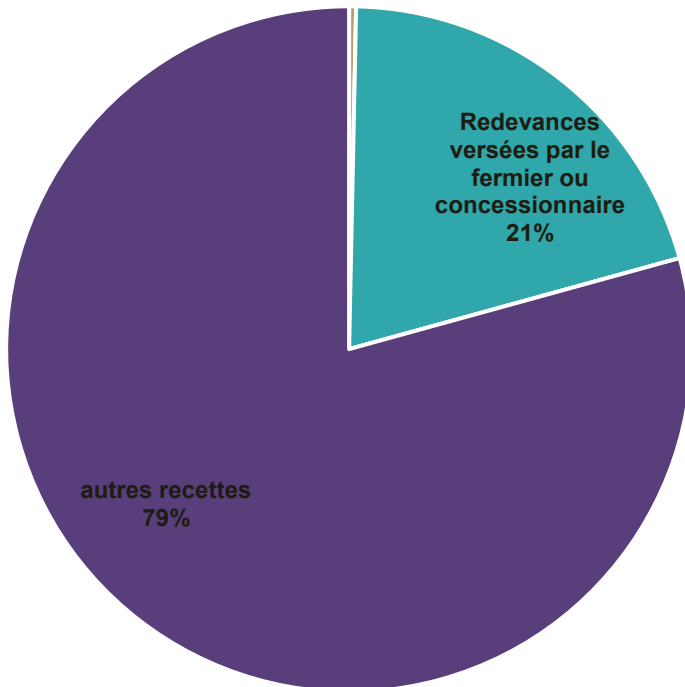
Analyse prospective 2020-2025 – Budget Annexe Loisirs et Tourisme

Document confidentiel

Répartition des recettes réelles de fonctionnement

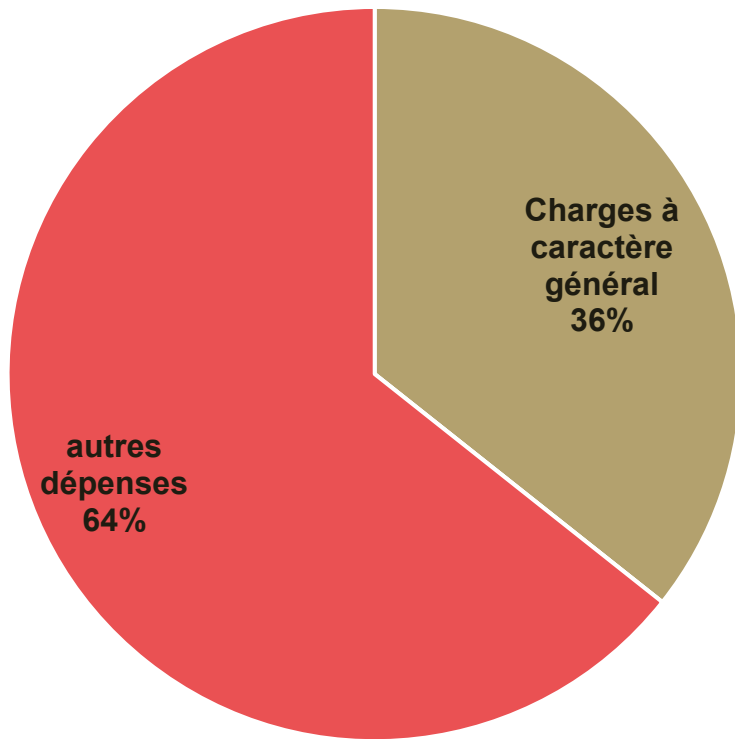
Structure des recettes réelles de fonctionnement en 2020 (hors produits de cession) : 126 694 €

Structure des recettes réelles de fonctionnement en 2025 (hors produits de cession) : 141 600 €

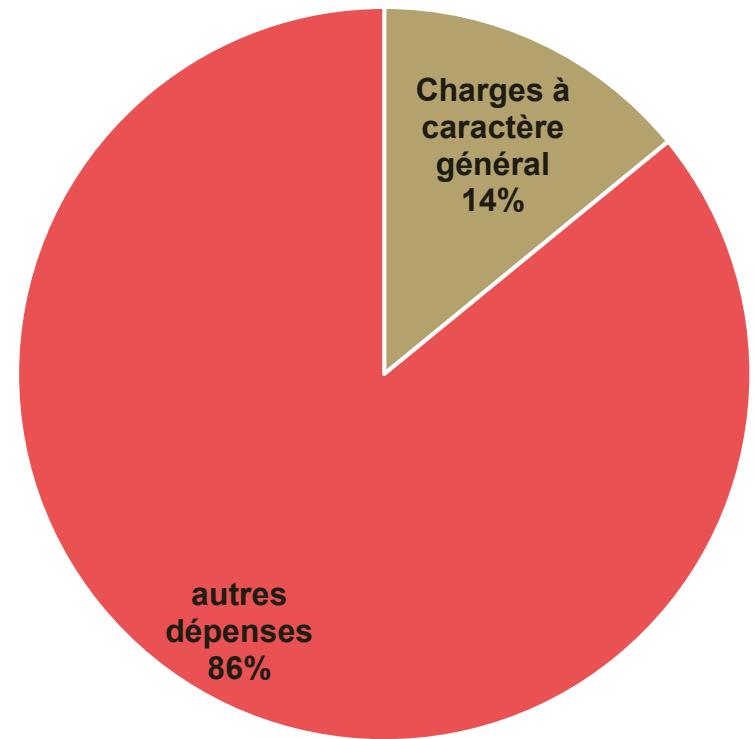


Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2020 : 112 435 €

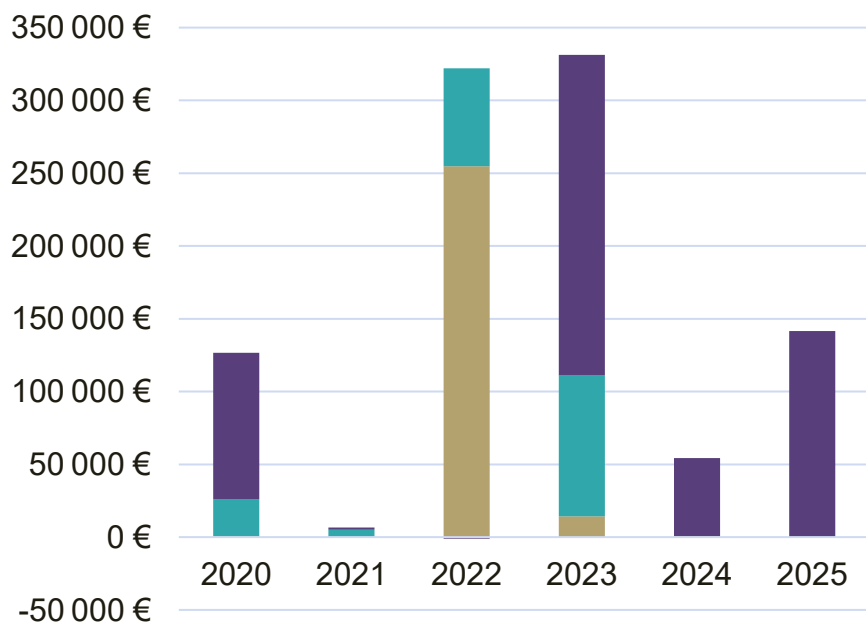


Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2025 : 40 261 €



Une croissance moyenne des dépenses supérieure à celle des recettes

Répartition et évolution des recettes réelles de fonctionnement: -19% en moyenne annuelle retraitée

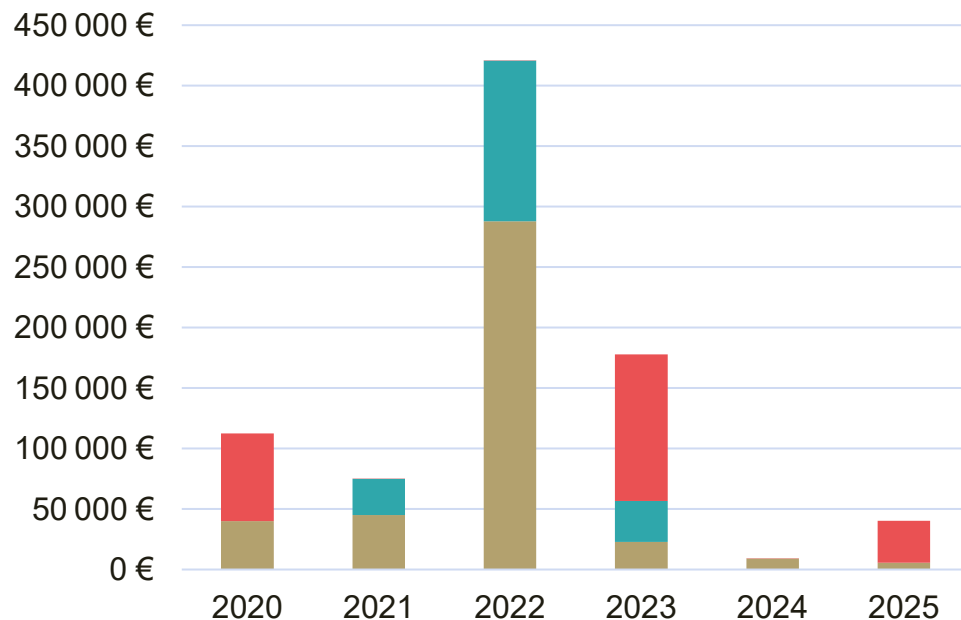


■ autres recettes

■ Redevances versées par le fermier ou concessionnaire

■ Produit des ventes et prestations

Répartition et évolution des dépenses réelles de fonctionnement : + 0,27% en moyenne annuelle



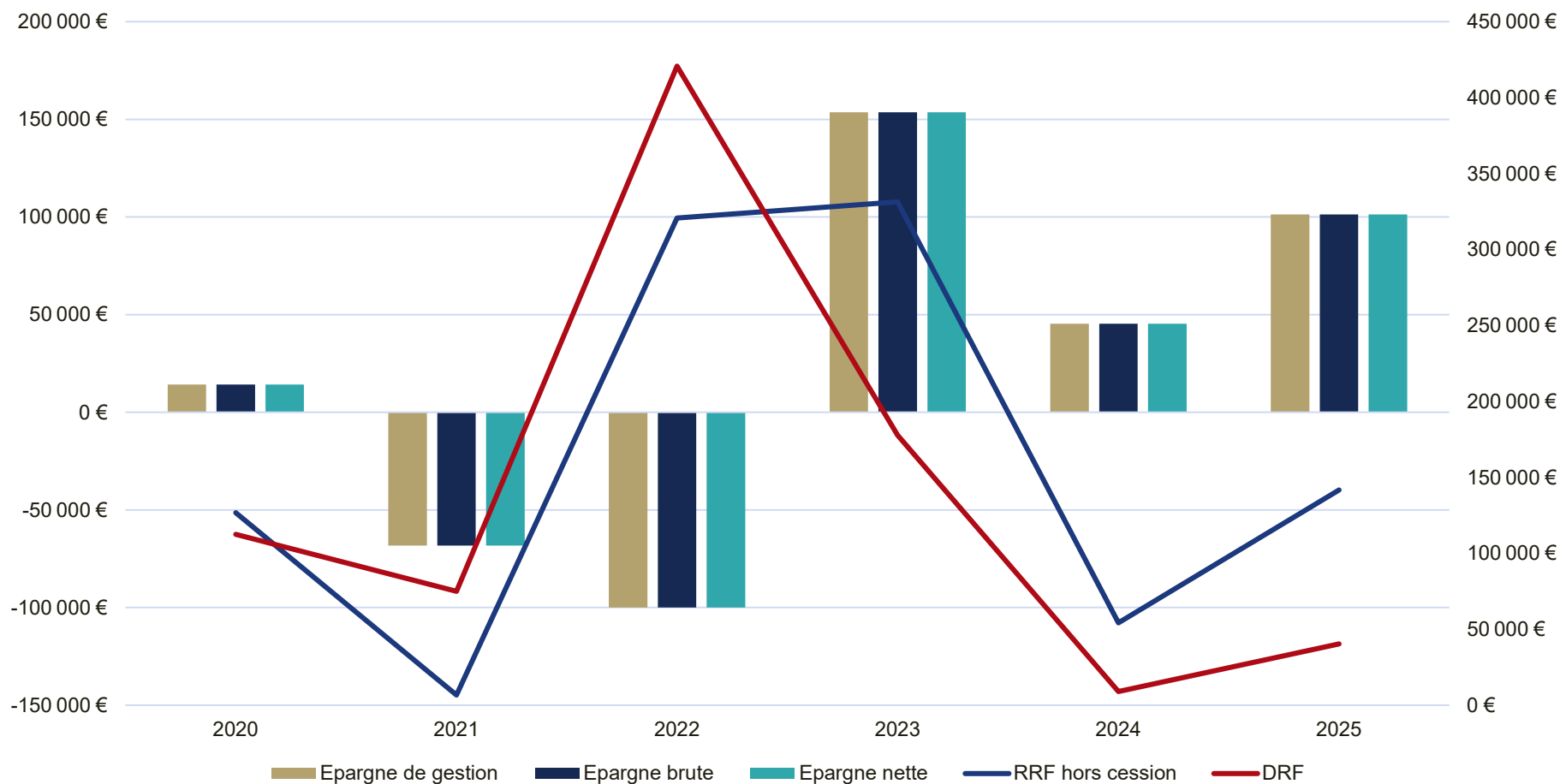
■ autres dépenses

■ Charges de personnel

■ Charges à caractère général

Un rétablissement de l'autofinancement depuis 2023

Évolution des épargnes et des recettes et dépenses de fonctionnement (échelle de droite)



Un problème d'équilibre global

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds de roulement en début d'exercice	195 542	194 465	99 838	- 129 609	- 12 120	33 199
Résultat de l'exercice	- 1 077	- 94 627	- 229 447	117 489	45 319	94 531
Fonds de roulement en fin d'exercice	194 465	99 838	- 129 609	- 12 120	33 199	127 730

Le budget annexe Loisirs et Tourisme de la Ville a connu de manière annuelle une clôture en territoire négatif chaque année sur la période 2020-2025.

Conclusion

Le Budget Annexe Loisirs et Tourisme a connu jusqu'en 2022 une situation financière dégradée. Les épargnes étaient en territoire négatif sur les années 2021 et 2022. La santé financière a connu une amélioration via le recul des dépenses de fonctionnement et une croissance des recettes de fonctionnement issu des produits de la DSP.

Conformément à nos conditions générales, cette présentation est réservée à votre seul usage interne. Elle est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir et des commentaires oraux qui l'accompagnent.

Les informations fournies dans le cadre de cette présentation n'ont aucun caractère exhaustif et sont communiquées à titre purement informatif. Cette présentation ne peut en aucun cas être considérée comme constituant un démarchage, une sollicitation ou une offre de produits ou de services de la part de Finance Active. Finance Active ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect résultant de l'utilisation des informations fournies dans le cadre de cette présentation.

L'ensemble des éléments présentés ou communiqués dans le cadre de cette présentation, et notamment les textes, articles, plans, images, illustrations, photographies, bases de données et logiciels, sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle et peuvent être confidentiels. Sauf autorisation expresse et préalable des représentants habilités de Finance Active, la reproduction totale ou partielle de ces éléments, ainsi que toute communication à des tiers, sont interdites.

Finance Active ne fournit aucune prestation en matière juridique. Il vous appartient d'avoir recours à un conseiller juridique avant de conclure une transaction financière.
